



Maîtrise de la consommation d'électricité aux heures de pointe

L'Association des Maires de France et RTE engagent les maires à poursuivre leurs efforts

Dans le cadre de leur partenariat, l'AMF et RTE invitent les maires à prendre les dispositions nécessaires pour favoriser la maîtrise de la consommation d'électricité dans leurs communes, particulièrement entre 17h et 20h, et à relayer l'information. Ces actions peuvent aussi permettre de lutter contre le changement climatique.

La France subit actuellement des conditions météorologiques inhabituelles qui sollicitent particulièrement le système électrique. La consommation d'électricité devrait atteindre des niveaux très élevés, voire des pics de consommation aujourd'hui et demain. Le système électrique est en effet sensible à la température : à cette période de l'année, une baisse de 1℃ de la température entraîne une augmentation de la consommation d'électricité d'environ 2 300 MW, soit l'équivalent du double de la consommation de la ville de Marseille.

C'est pourquoi la modération de la consommation d'électricité des communes et de leurs administrés aux heures de pointe est particulièrement essentielle. De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises par les maires ces dernières années. Il est essentiel de les poursuivre, par des gestes simples notamment.

En outre, l'AMF et RTE soulignent que ces actions contribuent également à la lutte contre le changement climatique. Nombre des centrales de production répondant aux besoins de pointe sont en effet plus émettrices de CO2.

« En cette période de froid, j'invite les maires à prendre les dispositions nécessaires pour maîtriser la consommation municipale d'électricité entre 17 heures et 20 heures, notamment dans les équipements publics, les bureaux, pour les mises en lumière, l'éclairage public...L'implication de chacun est une contribution utile pour tous, tant sur le plan environnemental que pour la sécurité d'alimentation électrique du pays.» indique Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France (AMF).

Pour en savoir plus :

Contact presse AMF:

Marie-Hélène Galin : +33 (0)1 44 18 13 59

http://www.amf.asso.fr/

Contacts presse RTE:

Thierry Lartigau: +33(0)1 41 02 16 78 ou +33 (0)6 23 67 83 93 **Alexia Rière** : +33 (0)1 41 02 15 69 ou +33 (0)6 60 54 22 17

http://www.rte-france.com/

Dominique Maillard, Président du directoire de Réseau de Transport d'Electricité (RTE), précise que « dans l'esprit du partenariat entre l'AMF et RTE, le soutien des communes à l'effort des citoyens prend tout son sens, particulièrement dans le grand Ouest de la France, alors que le froid se confirme en cette fin de semaine. Les maires peuvent utilement consulter sur le site de RTE notre dispositif éCO2mix qui permet d'évaluer l'évolution du volume des émissions de CO2 en fonction du parc de production d'électricité démarré en France ».

L'association des Maires de France regroupe près de 36 000 maires et présidents de communautés, en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer, sans aucune discrimination liée à la taille de la commune/communauté ou au parti politique auquel appartient le maire ou le président. Sa représentativité en fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

RTE, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

2/2

Contact presse AMF:

Marie-Hélène Galin: +33 (0)1 44 18 13 59

Pour en savoir plus :

Contacts presse RTE:

Thierry Lartigau: +33(0)1 41 02 16 78 ou +33 (0)6 23 67 83 93 Alexia Rière : +33 (0)1 41 02 15 69 ou +33 (0)6 60 54 22 17 http://www.amf.asso.fr/

http://www.rte-france.com/